CONSEIL COMMUNAL

Extrait du procès-verbal du conseil communal de Puidoux
Séance du 1er octobre 2026

Présidence : M. Jean-Bernard Chevalley

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

Vu le préavis municipal n° 07-2026 relatif aux indemnités du Syndic et des Municipaux pour la législature 2026-2031 ;

Ouï le rapport de la Commission de gestion-finances ;

Vu que cet objet figure à l'ordre du jour.

DECIDE

Pour la législature 2026-2031 de :

a)	fixer le traitement annuel du syndic à	CHF	28'000.00
b)	forfait pour frais	CHF	5'000.00
c)	fixer le traitement annuel des municipaux à	CHF	21'000.00
d)	forfait pour frais	CHF	3'000.00
e)	fixer le montant horaire des vacations de la municipalité à	CHF	55.00
f)	fixer les indemnités de vacances à	%	8.33
g)	considérer les autres formes de rémunération (jetons de présence, tantièmes, etc.) versées aux membres de la municipalité qui représentent la commune dans des conseils d'administration, commun un « salaire complémentaire ».		

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Bernard Chevalley

CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

La Secrétaire

Annick Vouilloz